

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
CANTON DE LAPALISSE
COMMUNE DE SAINT CLEMENT

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 Avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 28 Mars 2025.

Membres présents :

Laurent **NODARI**, Alain **BARRAUD**, Isabelle **NARDON**, Guy **DACREMONT**, Jacques **DEPALLE**, Mickaël **LEFEVRE**, Clément **RAMILLIEN**, Joëlle **ROCHE**, Laurence **TORRES**, Christophe **VIAL**

Absences et procuration :

Samuel **FAURE** à Christophe **VIAL**

Secrétaire de séance :

Monsieur Mickaël **LEFEVRE** a été désigné comme secrétaire de séance

Le quorum est atteint avec 10 membres présents et 11 représentés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent NODARI, Maire de Saint-Clément, à 20 h 00

Ordre du jour de la séance :

30. Approbation du procès-verbal du 24 Mars 2025
31. Délibération vote du budget primitif 2025
32. Délibération décision de virement de crédit
33. Délibération révision règlementation des boisements

Information protocole de révision amiable du contrat architecte

Information prise en charge prévoyance des agents

Information sur les travaux et équipements de matériels en cours :

- La Vigne
- Coffret fibre
- Matériels

• **Approbation du procès-verbal du 24 Mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu le 24 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mickaël LEFEVRE.

Il convient à ce titre que les membres du conseil les valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil municipal du 24 Mars 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

- **Vote du budget primitif 2025**

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Laurent NODARI, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses :	658 869.82
Recettes :	660 210.10

Fonctionnement

Dépenses :	396 191.27
Recettes :	436 307.42

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses :	670 003.55 (dont 11 133.73 de RAR)
Recettes :	670 003.55 (dont 9 793.45 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	396 191.27 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	436 307.42 (dont 0.00 de RAR)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le Budget Primitif 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

- **Décision de virement de crédits**

Le Maire

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n ° 31 du 14 avril 2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- Section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections (investissement et fonctionnement)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

- **Révision réglementation des boisements**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle réglementation de la révision de la réglementation des boisements.

Il précise que le Département prend en charge le financement de l'élaboration des réglementations des boisements pour les communes qui s'inscrivent dans une démarche collective.

Il propose que la commune se réunisse en Commission intercommunale avec la commune de Châtel-Montagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **RENOUVELLE** sa demande de révision de réglementation des boisements sur l'ensemble de la commune
- **EST FAVORABLE** pour se réunir en Commission intercommunale avec la commune de Châtel-Montagne

Le conseil adopte par 10 voix Pour, 1 voix Contre, 0 abstention cette délibération

Information protocole de révision amiable du contrat architecte

L'architecte n'a pas pris les 1000€ prévus pour la rupture du contrat, mais demande 500€ pour certaines prestations réalisées.

Information prise en charge prévoyance des agents

La commune devra prendre en charge une partie de la prévoyance des agents, le taux restant à définir.

Information sur les travaux et équipements de matériels en cours :

- **La Vigne**

Les travaux de remise en état de la parcelle appartenant à la SCI La Vigne sont terminés.

- **Coffret fibre**

Le coffret a été déplacé sur le trottoir.

- **Matériels**

Point sur le matériel récemment acheté par la commune pour les agents techniques.

La séance est levée 21h50

Le Maire,
Laurent NODARI

Le secrétaire de séance,
Michaël LEFEVRE

